



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC**
DE NORMANDIE

BREVET PROFESSIONNEL **CONDUITE DE MACHINES AGRICOLES**

Objectifs de la formation

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

- former des conducteurs d'engins agricoles et des gestionnaires d'équipements agricoles ;
- assurer l'entretien et la maintenance des matériels.

Lieux de la formation

Le Robillard - CFA
www.le-robillard.fr

EPLEFPA de l'Eure - CFA
www.educagri27.fr



**APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE**

DURÉE 1 an

BREVET PROFESSIONNEL CONDUITE DE MACHINES AGRICOLES

CONTENU DE LA FORMATION

Compétences attendues

UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.
- Se positionner en tant que professionnel des travaux agricoles mécanisés.

UC2 : Assumer le travail sur les chantiers agricoles mécanisés

- Préparer le travail quotidien sur les chantiers.
- Effectuer la préparation technique préalable des machines et des équipements.

UC3. Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures

- Réaliser des travaux de préparation des sols.
- Réaliser des travaux d'implantation des cultures.

UC4. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

- Réaliser des travaux de suivi des cultures.
- Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles.

UC5. Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transports des produits agricoles

- Réaliser l'entretien mécanique périodique des machines et des équipements.
- Effectuer les réparations mineures sur les machines et les équipements.

UC6. UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

POURSUITES D'ÉTUDES

Bac pro en agroéquipement
ou mécanique agricole

CS Pilotage de machines
agricoles et travaux
mécanisés à haute technicité

BTS agricole (après remise à
niveau en matières générales)

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Conducteur.trice en
exploitation

Conducteur.trice en ETA

Conducteur.trice en CUMA

CONDITIONS D'ADMISSION

En apprentissage

- Être âgé de 15 à 29 ans révolus (moins de 15 ans ou plus de 29 ans, nous contacter).
- Être titulaire d'un CAPa, BEPA ou BPA ou autre CAP sur dérogation de la DRAAF.
- Signer un contrat d'apprentissage. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche.
- Être physiquement apte à exercer le métier.



Admission étudiée
au cas par cas.

